

## ***Interpellation Sacha Fehlmann, Steven Kubler et consorts : Quel respect des décisions du Conseil communal ?***

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Notre Conseil communal, dans sa séance du 20 juin 2018, avait voté les conclusions suivantes du rapport N° 30/6.18 relatif aux études de réaménagement des espaces publics du Secteur Morges Gare-Sud, rappelées ici pour mémoire :

*« 2. de dire que le mandat des experts relatifs au volet mobilité doit consister en une étude objective présentant et analysant l'intégralité des mesures possibles, conformément au plan directeur localisé ; (...)*

*4. de dire que le crédit relatif à la mise à l'enquête des projets de réaménagement des espaces publics et les appels d'offres à entreprises y relatifs feront l'objet d'un nouveau préavis présentant également les études sur l'intégralité des mesures évoquées sous chiffre 2 ; (...)* ».

Le rapport précisait que l'objectif du point 2 est *« de pouvoir disposer, dans le prochain préavis municipal, des variantes envisageables pour l'ensemble des mobilités. Par exemple : le maintien de la rue de la gare en double sens, le maintien de la rue du Sablon au trafic bordier*». S'agissant du point 4, *« le mandataire devra procéder à une analyse des variantes et sur cette base, nous faire une proposition fondée sur la pertinence et sur les avantages de la solution retenue. Le préavis s'appuiera sur le résultat de cette évaluation. »*

Force est de constater qu'à ce jour, aucun préavis complémentaire n'a été déposé par la Municipalité. De surcroît, le Conseil communal n'a validé aucun crédit y relatif, ni aucune mesure concrète.

Malgré cela, une mise à l'enquête publique a eu lieu, du 20 juin au 19 juillet 2020, conformément à une communication municipale lors du dernier Conseil. Je ne reviendrai pas sur cette communication, qui a même été répétée deux fois dans le procès-verbal.

Toutefois, on ne peut que s'étonner d'une telle manière de faire : le Conseil communal a, à une très large majorité, soutenu les amendements de la Commission visant à demander des études complémentaires avant de décider des réaménagements de la zone. En mettant à l'enquête un projet alors même qu'aucune réponse aux interrogations du Conseil communal n'a été fournie, on a au mieux l'impression que la Municipalité met la charrue avant les bœufs, au pire celle qu'elle veut forcer le passage en faisant fi des décisions du Conseil.

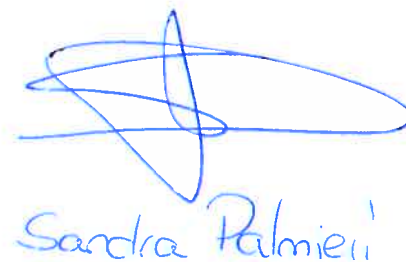
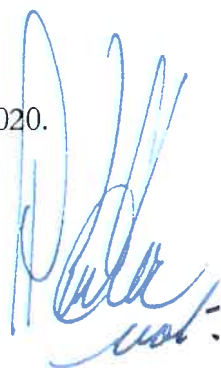
Dès lors, les soussignés adressent à la Municipalité les questions suivantes :

- les études complémentaires demandées par le Conseil communal dans le rapport N° 30/6.18 ont-elles été effectuées ?
- si oui, quels en sont les résultats ?
- l'enquête publique étant terminées depuis bientôt deux mois, il est étonnant qu'aucun préavis ne soit encore déposé sur ce sujet : quand cela serait-il le cas ?
- la Municipalité n'a-t-elle pas l'impression d'avoir fait preuve, au minimum, de maladresse en mettant à l'enquête un projet quand bien même le Conseil communal a exprimé un avis contraire ?

- est-ce une manière de procéder usuelle pour la Municipalité de ne pas tenir compte des remarques, tant sur le fonds que sur la procédure, émises par le Conseil communal ?

Je vous remercie de votre attention.

Morges, le 16 septembre 2020.

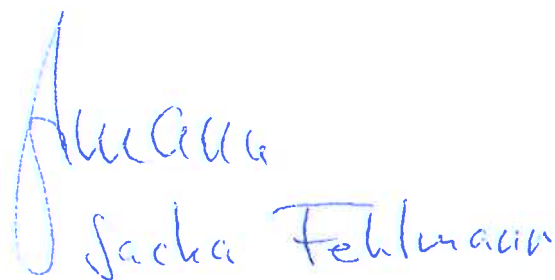


Sandra Palmieri

D Keller



Marie Satou



Sacha Fehlmann